



Mairie de Villars le Sec

COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 30 octobre 2017 (20h30)

En présence de Monsieur Frédéric ROUSSE, Vice-Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort.

Absente excusée : Madame Marie-Lise LHOMMET, Conseillère Départementale

Absents : M.Quatrehomme, L.Talon

1. Bois 2018

L'exploitation forestière 2017-2018 sera réalisée par **les agents de l'ONF et Monsieur Jean-François MARDEGAN** dans les parcelles 3r, 15a et 16a.

Les tarifs d'**affouage** (parcelle33) pour la prochaine saison 2017-2018 restent inchangés :

- **11€/stère d'affouage**

Conformément à la réglementation en vigueur, il sera demandé aux affouagistes de régler une taxe d'affouage d'un montant de 15€ (parchèque à l'ordre du trésor public) et de fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile chef de famille ».

Le martelage pour l'exercice 2017 se fera dans les parcelles 5 (*régénération définitive*), 17, 18a (*amélioration*), 29 et 34 (*éclaircie*).

2. CCST prise de compétence GEMAPI :

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRe fait évoluer les compétences des intercommunalités. Aussi la commune est sollicitée par la CCST pour se prononcer quant à la prise de compétence obligatoire « **GEMAPI** » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ceci à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir débattu, le conseil municipal avec 7 voix CONTRE et 2 abstentions ne valide pas cette proposition.

3. Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange 2017 :

Conformément au décret du 27 décembre 2005 fixant les montants maximums des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques, la commune percevra la somme de **50€ par France Télécom** pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public au titre de l'année 2017.

4. Proposition adhésion Association Départementale des Maires (ADMF90)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires du Territoire de Belfort comme évoqué lors du dernier conseil municipal. Cette association est une source non négligeable de conseils, d'informations permanentes et de représentation auprès des pouvoirs publics. Après en avoir débattu, le conseil municipal délibère favorablement et valide son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2018.

5. Demande utilisation du pylône communal

Monsieur le Maire présente une proposition de la société TDF pour pouvoir utiliser notre pylône communal afin d'installer deux faisceaux hertziens servant à la diffusion d'une radio numérique suisse. Le conseil municipal après en avoir délibéré propose de rédiger un bail moyennant une location de 2 500€/an.

6. Cérémonie du 11 novembre :

La commémoration de l'Armistice de 1918 aura lieu le ***vendredi 11 novembre à 10h00*** devant le monument aux morts avec la participation du Souvenir Français de Beaucourt et des enfants de l'école maternelle.

7. Informations et questions diverses :

- ✓ Madame Sophie Elizeon est nommée Préfète du Territoire de Belfort
- ✓ Une analyse de la qualité de l'air est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les certains établissement recevant du public notamment les écoles.
- ✓ Les PACS sont désormais de la compétence des mairies et non plus des tribunaux d'instance, à compter du 1^{er} novembre 2017
- ✓ La mise en place des décorations de Noël aura lieu le ***dimanche 3 décembre 2017 à 10h30.***
- ✓ Monsieur le Maire informe les élus du passage d'un camion épicerie à compter du 8 novembre 2017

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Laurent BROCHET.